



Conférence : les corporate PPA, une réelle opportunité pour les entreprises françaises?

État des lieux et perspectives

18 Octobre 2022 / 17h-18h30

AFJE

ÉNERGIES

Ordre du jour

Introduction (N SMADJA/ERG): Un contexte favorable au développement des CPPA EnR / 5 min

1/ Etat des lieux (AGREGIO) / 10 min

2/ Retour d'expérience d'un acheteur (AUCHAN Retail France) 15 min

3/ Retour d'expérience d'un producteur (BORALEX) - 15 min

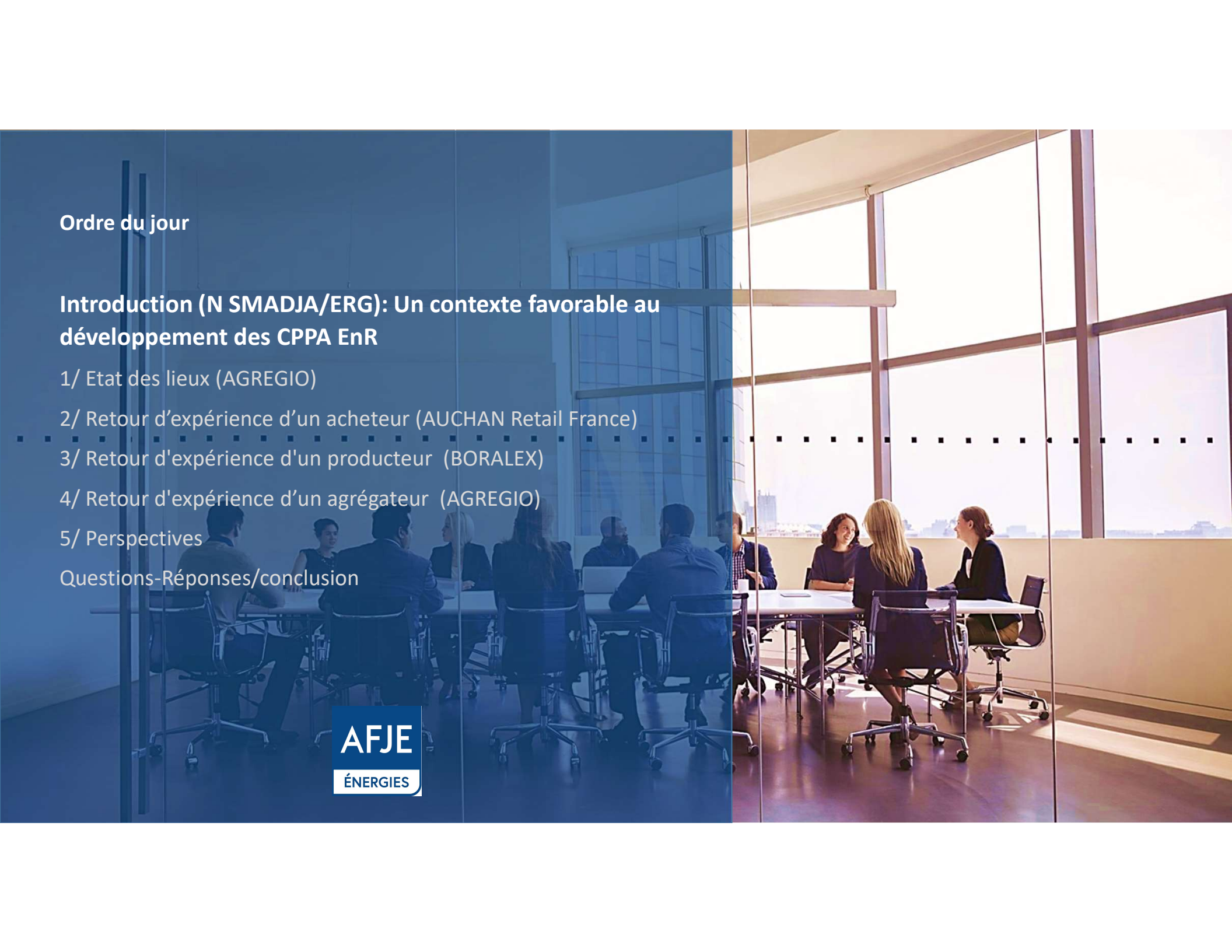
4/ Retour d'expérience d'un agrégateur (AGREGIO) - 15 min

5/ Perspectives - 10 min

Questions-Réponses/conclusion (20 min)

AFJE

ÉNERGIES



Ordre du jour

Introduction (N SMADJA/ERG): Un contexte favorable au développement des CPPA EnR

- 1/ Etat des lieux (AGREGIO)
- 2/ Retour d'expérience d'un acheteur (AUCHAN Retail France)
- 3/ Retour d'expérience d'un producteur (BORALEX)
- 4/ Retour d'expérience d'un agrégateur (AGREGIO)
- 5/ Perspectives

Questions-Réponses/conclusion

AFJE

ÉNERGIES

Questions principales posées

- Le CCPPA, une solution à la hausse des prix pour les entreprises et les collectivités ?
- Quels types de CCPPA?
- Quid de l'impact des prix de marché sur le CCPPA fixés sur 20 ans ?



Un contexte favorable au développement des CPPA EnR

= mix énergétique actuel et flambée des prix de l'énergie

- **Hausse des prix de l'énergie sur les marchés**
- **Accélération des EnR**
- **Ecrêtement et hausse ARENH**



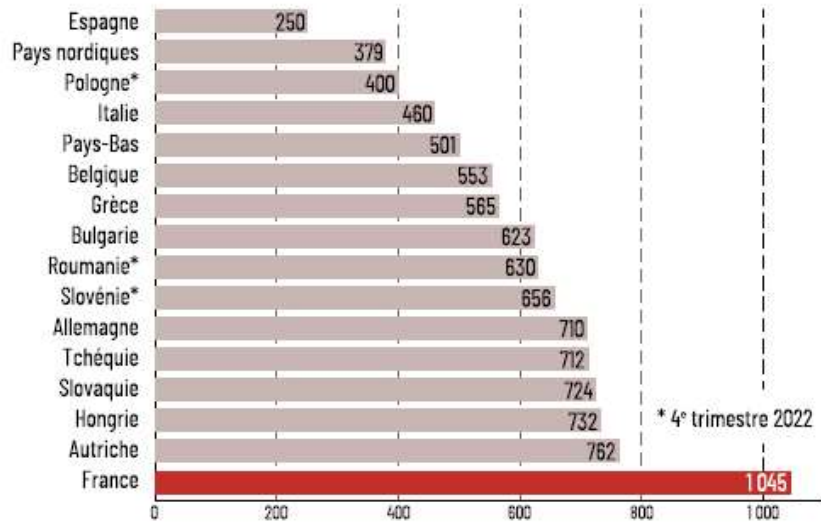
shutterstock.com • 1899865510

Flambée des prix



La France achète son courant beaucoup plus cher (art/france-achete-courant-beaucoup-plus-cher/0004678)

Prix de l'électricité baseload (niveau minimal de demande d'électricité requis sur 24 heures) sur le marché de gros au 2 septembre 2022, livrable au premier trimestre 2023, en euros/MWh



Source : EEX

26/09/2022

NEWSLETTER ÉNERGIES

L'évolution des marchés de l'énergie cette semaine



-3,8%



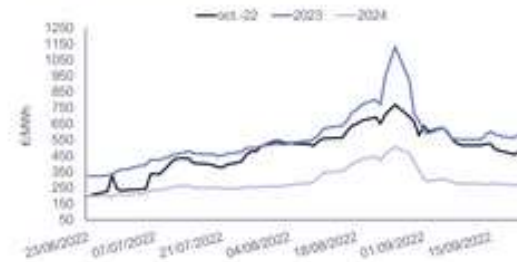
+2,0%

Pour plus d'infos sur les prix en direct des marchés de l'énergie, contactez-nous

OMNEGY



ELECTRICITE - BASE



Les prix de l'électricité ont diminué sur toutes les échéances la semaine passée. Ce retrait s'explique par des coûts de production moins élevés, qui ont en partie diminué suite à la chute des prix du gaz à court terme mais surtout du fait de la dégringolade sur le CO2. En raison du niveau des prix sur le gaz et l'électricité, de nombreux acteurs sur le marché revendent massivement les quotas de CO2 qu'ils détenaient pour générer des liquidités, faisant baisser d'autant leur valeur. De ce fait, les coûts de production des centrales thermiques diminuent, permettant cette détente temporaire sur le prix de l'électricité.

€/MWh	Mois suivant	2023	2024
16/09/2022	486,86	581,02	272,97
23/09/2022	480,01	558,71	269,96
Variation	-1,4%	-3,8%	-1,1%

OMNEGY

Flambée des prix: raisons conjoncturelles et structurelles

3 raisons:

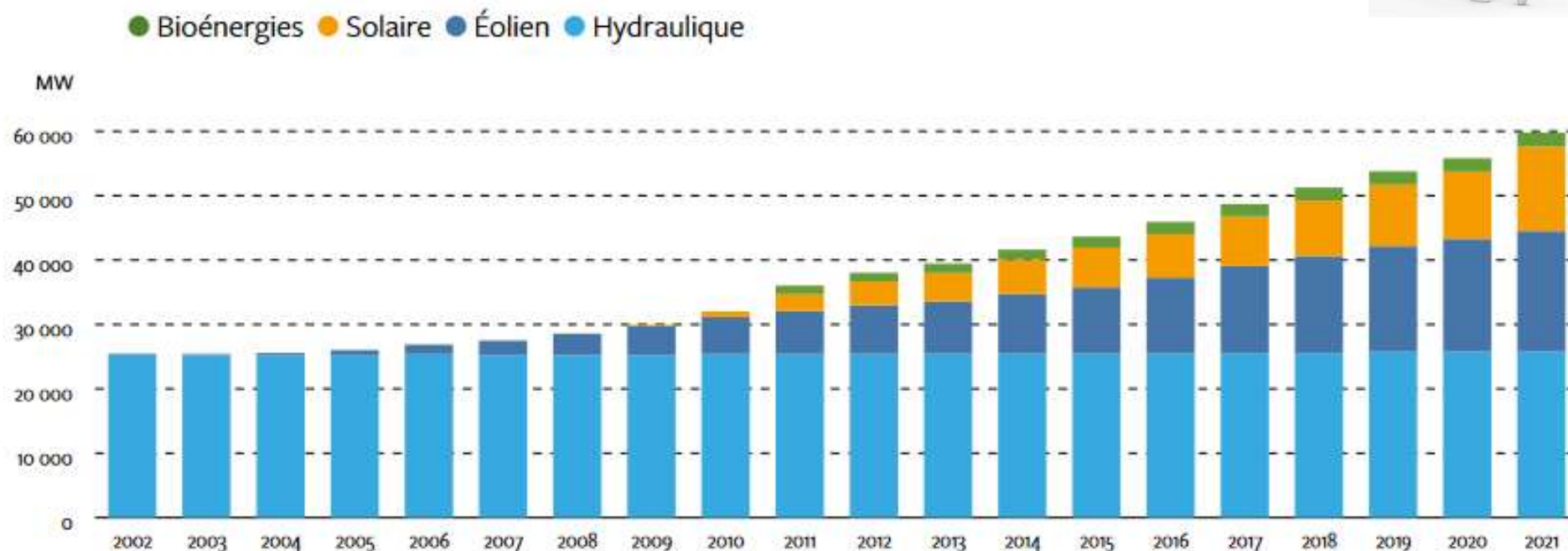
- **Une succession de chocs:** Russie + COVID + arrêt le 11 juillet du gazoduc Nord Stream 1 + effondrement des importations européennes de gaz russe (10 % à peine des approvisionnements européens)
- **Gaz / merit order:** la plupart du temps, et surtout en hiver, cette dernière unité appelée pour ajuster l'offre à la demande au meilleur coût possible est une centrale à gaz. C'est de cette façon que l'explosion actuelle du prix du gaz entraîne celle des prix de gros de l'électricité, laquelle se répercute sur les consommateurs finaux.
- **Indisponibilité des centrales nucléaires:** Début septembre, 32 réacteurs sur 56 étaient à l'arrêt. EDF s'attend à une production de 280 TWh en 2022. Très loin des 410 TWh en moyenne sur les années 2000-2015

Pour cet hiver, EDF fait tout pour redémarrer au plus vite les réacteurs à l'arrêt, mais d'autres devront être stoppés pour maintenance. Au total, **RTE estime dans son scénario central que les capacités nucléaires atteindront au maximum 46 GW fin janvier (sur 61,4 GW).**

Accélération des EnR



Évolution de la puissance installée



Parc renouvelable **59 781 MW**
+ 1 084 MW sur le trimestre **+ 3 951 MW** sur une année

Projet de loi "relatif à l'accélération des énergies renouvelables"

Instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022
relative à l'organisation de la répartition et du délestage de la consommation de gaz naturel et
de l'électricité dans la perspective du passage de l'hiver 2022-2023 et à l'accélération du
développement des projets d'énergie renouvelable



En 2020, la France n'a pas su atteindre son objectif de développement des énergies renouvelables (EnR). La part des EnR dans son mix énergétique s'élevait à 19,1%, alors que l'objectif était fixé à 23%.

Pour y remédier, le gouvernement souhaite doubler le rythme de déploiement en simplifiant l'octroi de permis de nouveaux projets, car comme l'affirme la Commission européenne dans ses recommandations de mai 2022 faisant suite au [Semestre européen](#), la France pâtit avant tout « *d'une réglementation restrictive et d'obstacles important au niveau administratif* ».

Preuve en est du temps nécessaire au déploiement des projets EnR. Les motifs du projet de loi d'accélération développement des EnR (AER) énoncent ainsi qu'il faut « *en moyenne 5 ans de procédures pour construire un parc solaire [...], 7 ans pour un parc éolien et 10 ans pour un parc éolien en mer* ». En parallèle, ses « *partenaires européens vont souvent deux fois plus vite* », précise le texte.

Pour accélérer ces processus, le projet de loi AER reprend en grande partie les [recommandation](#) de la Commission faisant suite à la présentation du programme REPowerEU de réponse à la crise énergétique.

ARENH: quesaco?

- L'Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique (ARENH) permet aux fournisseurs alternatifs d'acheter de l'électricité issue du nucléaire français auprès d'EDF. Ce dernier est tenu de vendre à ses concurrents une quantité définie d'électricité à un prix fixé depuis 2012 par les pouvoirs publics à **42 euros/MWh**.

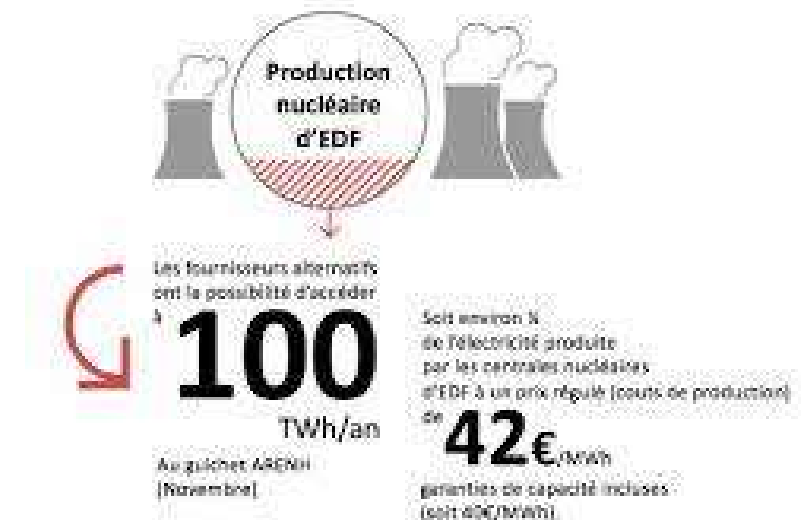
En pratique, tous les six mois, les fournisseurs alternatifs déposent auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) le volume d'électricité qu'ils souhaitent acheter à EDF pour l'année suivante au titre de l'ARENH.

- Si la totalité des demandes transmises à la CRE reste en-deçà du seuil total fixé par la loi à 100 TWh, l'ensemble des fournisseurs obtiendra le volume d'électricité demandé.
- **Si toutefois le seuil précité était dépassé, on parle alors d'écèlement de l'ARENH, c'est-à-dire que la CRE va devoir appliquer un abattement sur chaque demande des fournisseurs, pour respecter le montant total de 100 TWh.** Dans la dernière hypothèse, le fournisseur n'obtiendra donc pas la totalité de sa demande. Il devra compléter en achetant de l'électricité à un tarif plus élevé, sur le marché de gros.

- Besoins en excédant par rapport à l'ARENH

Écrêtement de l'ARENH : vers une augmentation d'environ 30% des factures en 2022 pour les clients concernés

- Incertitudes de l'ARENH au delà de 2026



Ordre du jour

Introduction (N SMADJA/ERG): Un contexte favorable au développement des CPPA EnR

1/ Etat des lieux (AGREGIO)

2/ Retour d'expérience d'un acheteur (AUCHAN Retail France)

3/ Retour d'expérience d'un producteur (BORALEX)

4/ Retour d'expérience d'un agrégateur (AGREGIO)

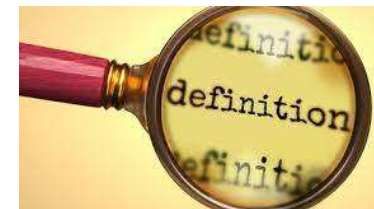
5/ Perspectives

Questions-Réponses/conclusion

AFJE

ÉNERGIES

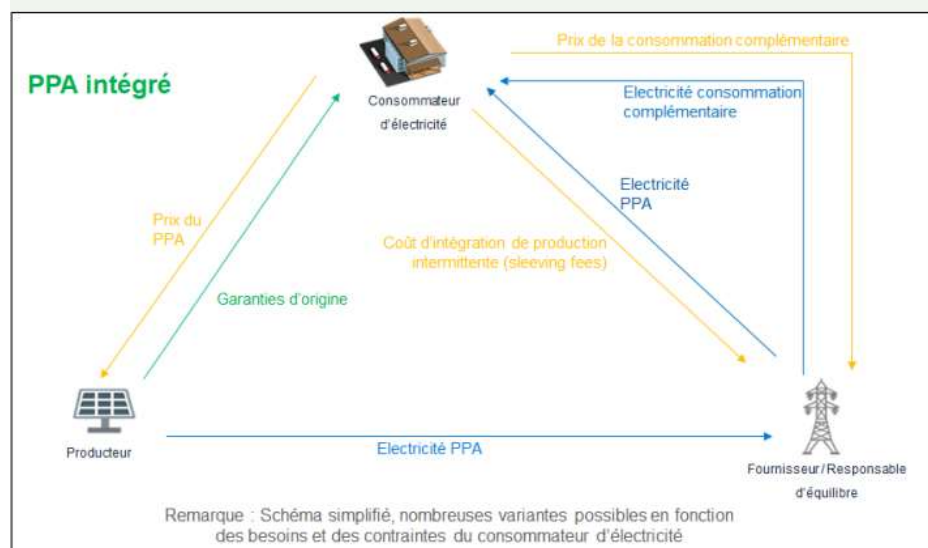
1/ Etat des lieux: notions



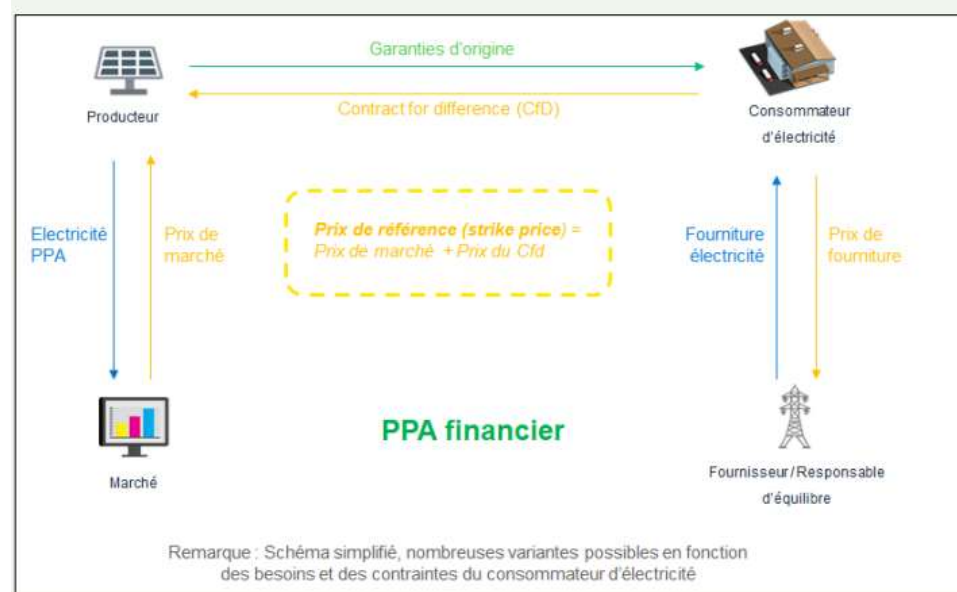
shutterstock.com - 1866457662

Illustration des deux structures de CPPA

CPPA intégré

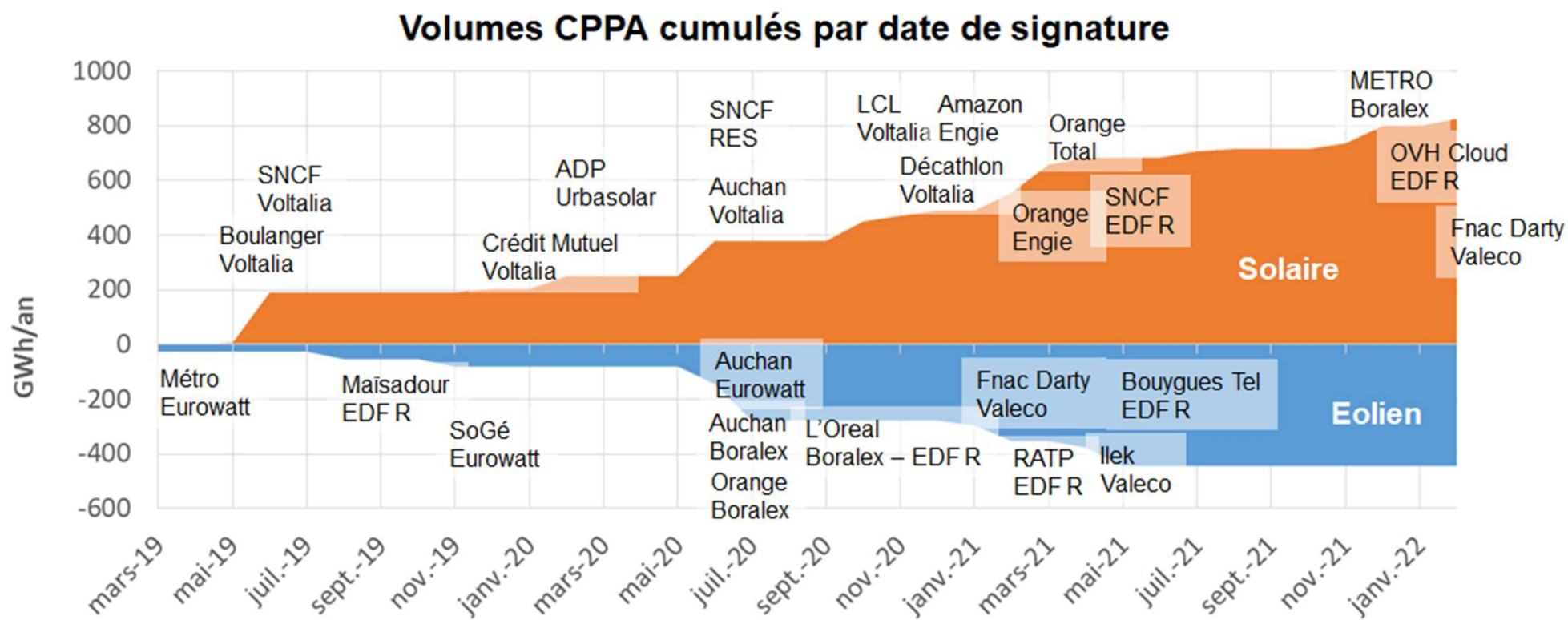


CPPA financier



Dans le cas général, le producteur signe un contrat « Pay-as-produced » avec le consommateur : le consommateur lui achète le volume tel qu'il est produit par l'actif au prix convenu dans le contrat (prix fixe ou autre). Dans le cas d'un CPPA financier, ce volume n'est pas livré, néanmoins, les flux financiers en dépendront.

1/ Etat des lieux: contrats signés rendus publics



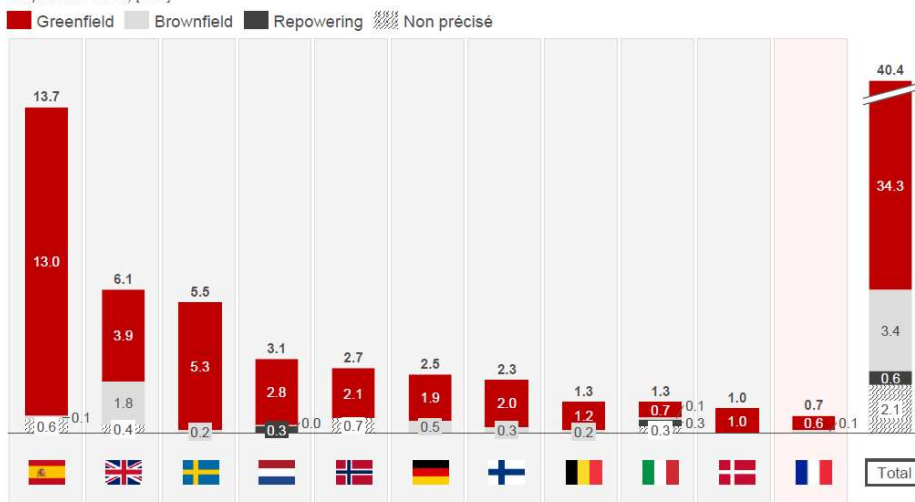
1/ Etat des lieux: rapport E-CUBE (02/2022)

Les pays analysés se rangent dans cinq catégories selon la façon dont les politiques de soutien aux ENR cherchent à favoriser le développement des PPA en complément des mécanismes publics

Catégories	Détails	Pays concernés
1 Mécanismes de soutien explicite au développement des PPA en complément des instruments de type AO	Politique de développement des ENR reposant sur la complémentarité des mécanismes d'AO et des mécanismes de soutien direct aux PPA	
2 Développement de PPA couplés à des mécanismes de soutien public (AO / Certificats verts) - sans intention explicite de l'Etat de les développer	Mécanismes de soutien aux ENR maintenant une exposition des développeurs au risque de marché qui peut être couverte par un PPA	
3 Réduction / faiblesse des mécanismes de soutien, forçant les acteurs à se tourner vers les PPA ou le merchant pour développer des projets ENR	Réduction / faiblesse de l'intérêt ou arrêt des mécanismes de soutien public, sans intention de stimuler les PPA	 2017-2020
4 Mécanismes de soutien aux ENR en cours de réflexion / amendement pour stimuler les PPA	Intention affichée et/ou réflexions en cours des pouvoirs publics pour concevoir des politiques de développement ENR articulant AO publics et PPA	 2020-2021
5 Politiques publiques de soutien aux ENR ne stimulant pas le développement des PPA	Les PPA se développent plus ou moins en parallèle des mécanismes de soutien, selon les caractéristiques du marché	 Fin 2021

A fin septembre 2021, de l'ordre de 40GW de PPA ont été signés sur le panel de pays de l'étude, dont 34 en *greenfield*, avec une forte hétérogénéité entre les pays

CAPACITÉS CONTRACTÉES SOUS PPA PAR TYPE DE PROJET
Septembre 2021, [GW]



Ordre du jour

Introduction (N SMADJA/ERG): Un contexte favorable au développement des CPPA EnR

1/ Etat des lieux (AGREGIO)

2/ Retour d'expérience d'un acheteur (AUCHAN Retail France)

3/ Retour d'expérience d'un producteur (BORALEX)

4/ Retour d'expérience d'un agrégateur (AGREGIO)

5/ Perspectives

Questions-Réponses/conclusion

AFJE

ÉNERGIES

2/ Retour d'expérience d'un acheteur

POINTS ABORDÉS

1. Présentation et approche stratégique
2. Les alternatives identifiées / actionnées
3. Les points de vigilance
4. Les facteurs de succès

2.1 Présentation et approche stratégique

Auchan Retail France

- Au sein du groupe ELO (groupe non coté / actionnariat familial); aux côtés de New Immo (foncière de galeries marchandes)
- 16 Mds de CA 2021A
- 9,4% de parts de marché (PGC et PFLS)
- 687 magasins sous enseigne dont :
 - 136 hypermarchés
 - 276 supermarchés
- 78% de magasins intégrés
- 22% de magasins franchisés
- 65 000 employés

2.1 Présentation et approche stratégique

Auchan Energies SNC

- Création en 1979
- Centrale d'achats carburants et énergies pour les sites Auchan et affiliés
- Depuis 2006, opère les achats d'énergies
 - Electricité : 1 TWh
 - Gaz : 250 GWh
- CA annuel +/- 2 Milliards d'€
- Acteur obligé du mécanisme des certificats d'économies d'énergies (C2E)
- Autorisation d'achat d'électricité pour revente en Août 2020
- Signature de 4 CCPPA en 2020 (2 éoliens et 2 solaires)

2.1 Présentation et approche stratégique

Les particularités des besoins d'Auchan

- un grand nombre de sites qui consomment beaucoup d'énergie
- une consommation significative liée aux meubles froids en magasins
- et corrélée aux horaires d'ouverture au public et à la saisonnalité

Les enjeux pour Auchan

- gérer le risque à venir de volatilité sur les marchés
- maîtriser le compte d'exploitation énergie
- se positionner vers la transition énergétique

2.1 Présentation et approche stratégique

**NOTRE STRATÉGIE : UN PROJET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ À 100 %
RENOUVELABLE EN 2030**

Notre projet s'inscrit dans le plan Auchan Retail 2022 dans lequel nous prenons des engagements pour maîtriser notre empreinte carbone et accélérer la transition énergétique du groupe Auchan.

Nos engagements :

- Signataire du French Business Climate Change Pledge
- Engagé dans le plan de libération de l'énergie solaire
- Objectif 2022 : **Réduction de 25% de la consommation énergétique des magasins par rapport à 2014**
- Objectif 2025 : **50% d'électricité d'origine renouvelable**
- Objectif 2030 : **100% d'électricité d'origine renouvelable**

2.2 Les alternatives

La garantie d'origine :

- Document électronique servant uniquement à prouver au client final qu'une part ou une quantité déterminée d'énergie a été produite à partir de sources renouvelables ou par cogénération.
- Avantage : souplesse de mise en œuvre
- Inconvénient : Absence d'additionnalité, mesure court terme

Le développement de moyens de production sur nos sites :

- ARF a lancé avec la société Helexia (filiale de Voltalia), un programme de déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture et sur ombrières de parking.
- Avantage : Perception de notre ambition RSE par nos clients, confort d'usage
- Inconvénient : effet du profil PV sur le pricing de notre courbe de charge et existence d'un talon de consommation

Le développement de contrat de fourniture d'électricité à long terme : CPPA

- Avantage : Relation directe avec le producteur d'énergie renouvelable, vision industrielle et long terme (fourniture d'EnR et risque prix)
- Inconvénient : conditions suspensives, Risque de consolidation de la dette IFRS 16, maîtrise du contrat (point de vigilance sur un engagement longue durée)

2.3 Les points de vigilance

La technicité du contrat

L'incidence du financement de
la SPV sur le contrat

La comparaison permanente
avec le marché : perception
biaisée des acteurs non initiés

Les risques inhérents au
développement d'un projet

- Sécurisation du foncier / Conformité avec PLU / obtention du PC
- Financement du projet (conditions suspensives)
- Construction et raccordement

L'impact potentiel sur les
comptes : normes IFRS16 et
IFRS9

2.3 Les points de vigilance

Objet du contrat	porte sur l'électricité d'un actif existant ou à construire (décrit en annexe) + les certificats de capacité et les garanties d'origine associés à l'électricité vendue / achetée
Durée de l'engagement	durée longue pouvant aller jusqu'à 25 ans Conditions suspensives liées à l'obtention des autorisations administratives, financement
Prix	fixe sans révision ni indexation sur la durée du contrat
Obligations du producteur (avec pénalités)	•respecter le planning de mise en service de l'actif •vendre l'intégralité de l'électricité produite •ne vendre que l'électricité produite par l'actif •informer l'acheteur afin de lui permettre de couvrir ses couvertures et approvisionnements (ex production, comptage, etc.) et aux frais du producteur; contrôle possible par l'acheteur •informer préalablement en cas de maintenance de l'actif ayant un impact sur la production •garantie de disponibilité de l'actif •absence de garantie de volume •exploiter et maintenir l'actif + gérer les aspects techniques, administratifs et physiques de l'injection et de la livraison •ne pas grever les garanties de capacité et d'origine

2.3 Les points de vigilance

Obligations de l'acheteur (avec pénalités)	• engagement d'achat de l'intégralité de l'électricité produite • rattacher l'actif au périmètre d'équilibre et en supporter tous les coûts associés • solliciter la certification des capacités de l'actif en son propre nom et pour son propre compte et supporter les coûts associés • solliciter la délivrance des GO au nom du producteur et les enregistrer et supporter les coûts associés (enregistrement, délivrance et transfert) ; mandat annexé au contrat • payer l'électricité
Transfert de propriété et des risques	au point d'injection au fur et à mesure de l'injection
Garanties	Au profit du producteur et au profit de l'acheteur caution bancaire / GAPD pour toute la durée du contrat
Imprévision	évolution législative notamment
Force majeure et événements excusables	À expliciter
Transfert du contrat	intuitu personae
Comité de suivi	très fréquemment avant la mise en production et ensuite régulièrement

2.4 Les facteurs de succès

- Une adhésion du projet au plus haut niveau de l'entreprise : DG France et PDG Groupe avec un sponsor projet membre de la direction générale (pédagogie +++).
- Une équipe multidisciplinaire (Achats énergies, Technique, Juridique, RSE)
- Une définition précise du besoin (Technologie, Courbe de production)
- L'accompagnement sur la contractualisation (yc enjeux IFRS & Financement)
- Le temps pour développer, murir le projet, définir son intégration dans le portefeuille d'achats avec les risques lié à l'intermittence

Ordre du jour

Introduction (N SMADJA/ERG): Un contexte favorable au développement des CPPA EnR

1/ Etat des lieux (AGREGIO)

2/ Retour d'expérience d'un acheteur (AUCHAN Retail France)

3/ Retour d'expérience d'un producteur (BORALEX)

4/ Retour d'expérience d'un agrégateur (AGREGIO)

5/ Perspectives

Questions-Réponses/conclusion

AFJE

ÉNERGIES

3/ Retour d'expérience d'un producteur

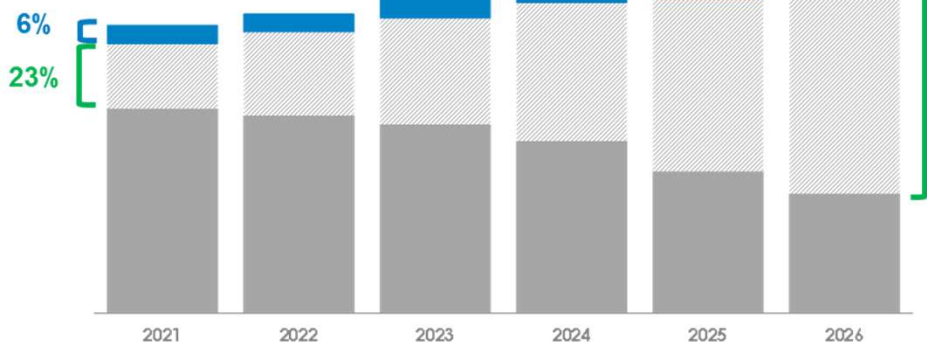
POINTS ABORDÉS

1. Intérêt du PPA pour le producteur
2. Stabilité des prix PPA
3. Options préférentielles pour l'acheteur
4. Conditions de succès

3.1 INTÉRÊT PRODUCTEUR: SÉCURISER ET OPTIMISER SON CASH FLOW

Evolution de la production France par type de contrat
(en GWh/an)

- Actifs sortis d'OA (vente marché ou PPA)
- ▨ Nouveaux Actifs (vente CR ou PPA)
- Actifs sous OA (vente tarif régulé)



OA : Obligation d'achat (correspond au tarif d'achat que pouvaient sécuriser les projets jusqu'à fin 2015)

CR : Complément de rémunération (contrat long terme régulé à prix fixe que les projets peuvent sécuriser actuellement via des appels d'offres nationaux)



Actifs post contrats régulés



Actifs à construire

Type : Actifs éoliens amortis & maîtrisés

Vente : Eligible aux PPAs et vente marchés

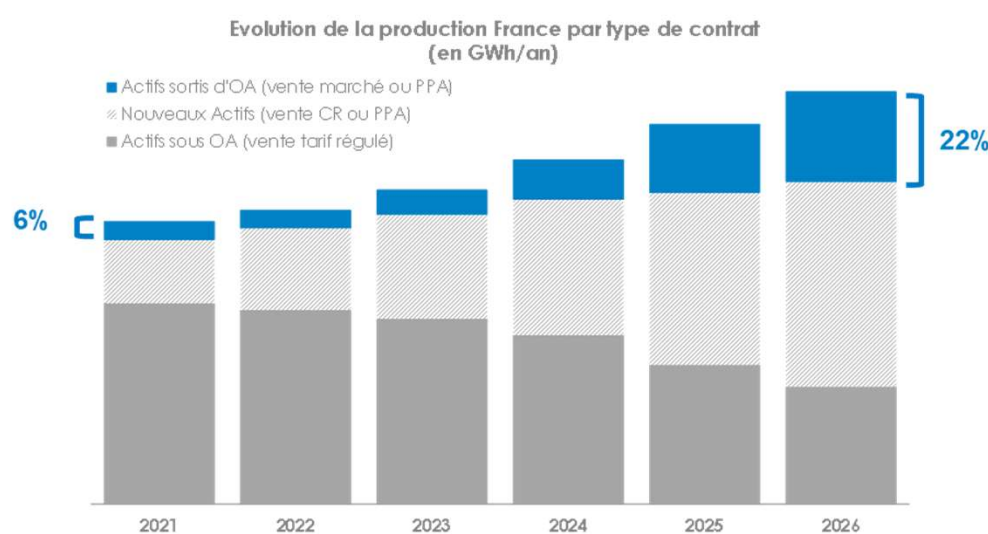
Enjeu de gestion optimale : Repowering ou Optimisation du cash-flow sur la fin de vie

Type : Actifs éoliens ou PV à financer

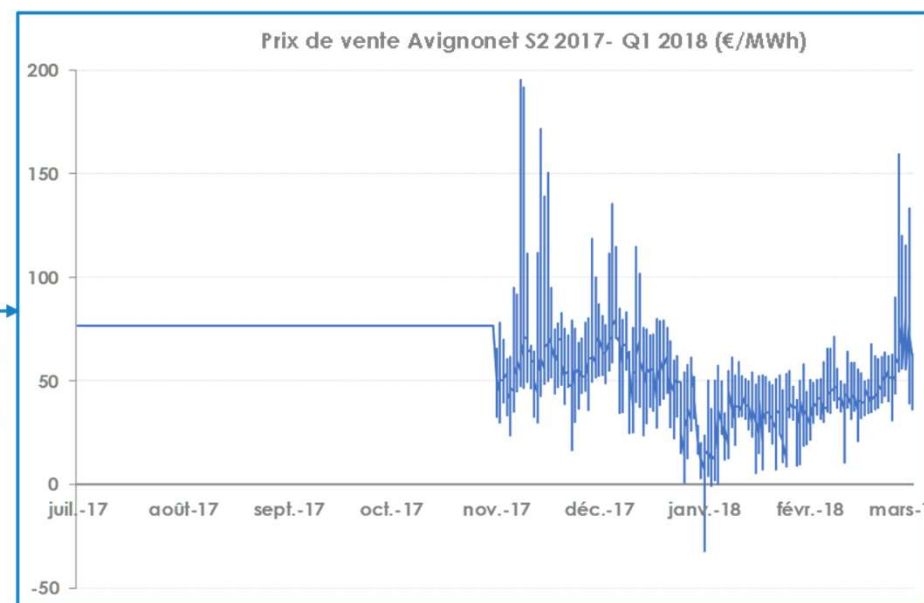
Vente : Eligible aux Appels d'Offres (sauf PV > 30 MW), PPAs, vente marchés

Enjeu d'investissement optimal :
Financement au rendement attendu

3.1 INTÉRÊT PRODUCTEUR: SÉCURISER ET OPTIMISER SON CASH FLOW



Volatilité
prix de
marchés



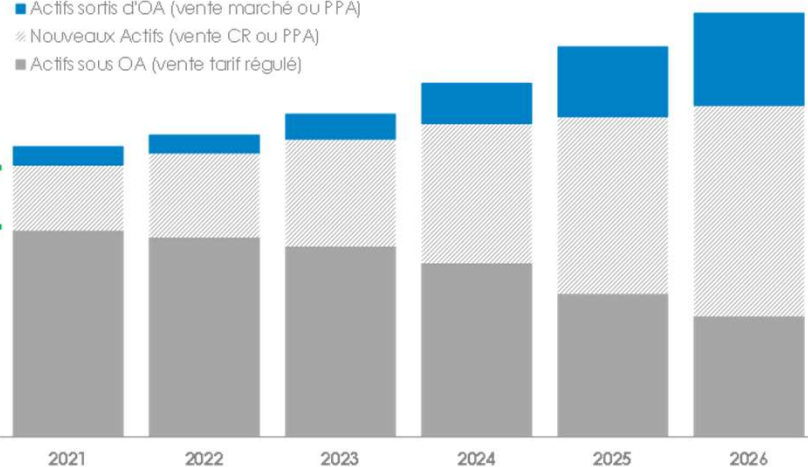
3.1 INTÉRÊT PRODUCTEUR: SÉCURISER ET OPTIMISER SON CASH FLOW

Evolution de la production France par type de contrat
(en GWh/an)

- Actifs sortis d'OA (vente marché ou PPA)
- ▨ Nouveaux Actifs (vente CR ou PPA)
- Actifs sous OA (vente tarif régulé)

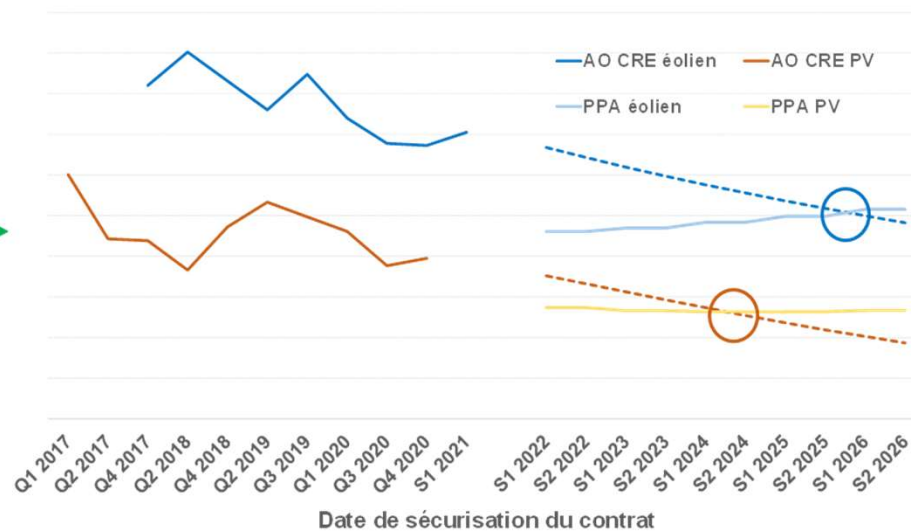
23%

Options de
vente long
terme
50%



Vision mi 2021...

Comparaison des prix de vente* AO CRE vs. PPAs as produced
(€/MWh)

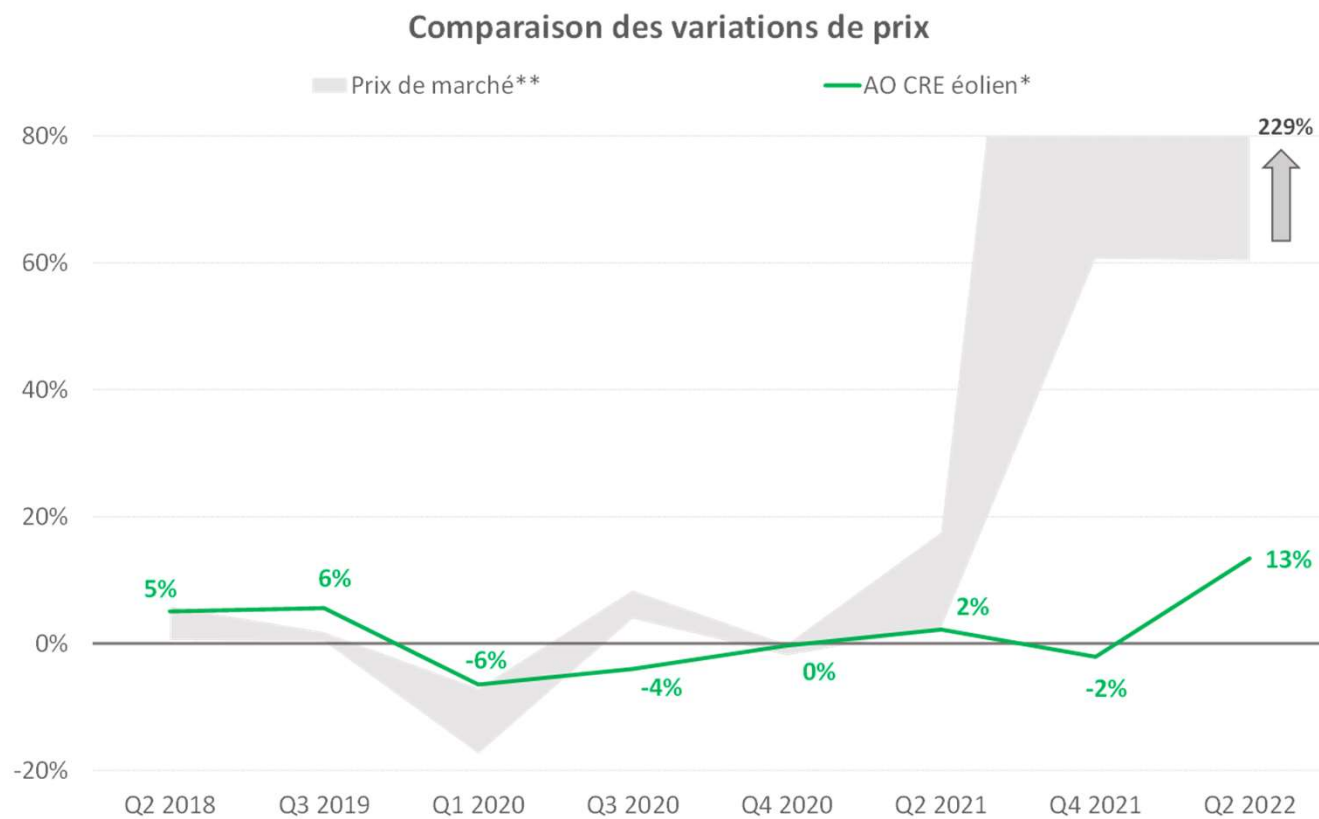


AO CRE : Prix moyen de vente sur 20 ans avec indexation + revenus certificats de capacité – frais d'agrégation

PPA : Juste valeur sur 20 ans d'un PPA as produced, incluant les certificats de capacité

Sources : CRE & analyses Boralex

3.2 PERTINENCE ÉCONOMIQUE:

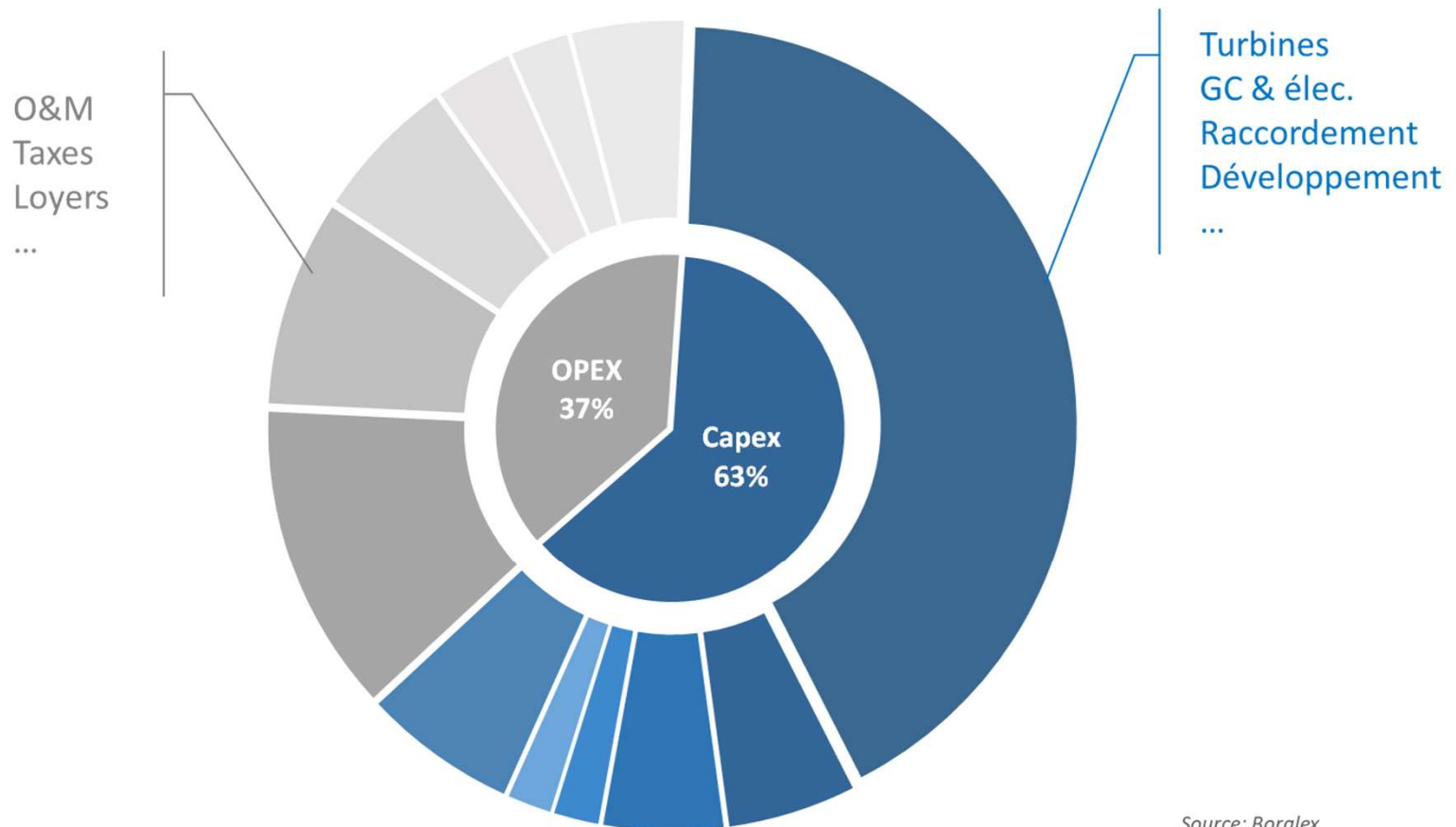


* Prix moyen des lauréats des appels d'offres CRE éolien (année 1)

** Cotation moyennes Cal+1, Cal +2 et Cal+3

Source: CRE, EEX et analyses Boralex

3.2 PERTINENCE ÉCONOMIQUE



Source: Boralex

3.3 LES OPTIONS PRÉFÉRENTIELLES POUR L'ACHETEUR

Mon objectif est de...

valoriser mon foncier / ma toiture

sécuriser (et m'engager sur) un prix pour une durée longue durée (> 10 ans)

sécuriser (et m'engager sur) un prix pour une durée courte (< 10 ans)

maximiser la certitude sur la date de démarrage

maximiser la certitude sur la production

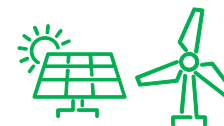
bénéficier d'un actif au maximum de sa performance

disposer de conditions contractuelles et de prix flexibles

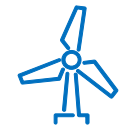
valoriser au maximum ma démarche RSE

sécuriser de l'électricité verte à prix stable et compétitif

migrer d'une dynamique de marché d'électricité vers une dynamique industrielle



Actifs à construire



Eolien post contrat
régulé



3.4 CONDITIONS DE SUCCÈS



Alignement stratégique, pour un processus efficace et fructueux

- Adhésion du projet au plus haut niveau de l'entreprise, une équipe pluridisciplinaire avec des objectifs alignés
- Définition précise du besoin en cohérence avec la stratégie d'approvisionnement / investissement (timing, volume, durée, profil et structuration)



Transparence et clairvoyance, pour la prise en compte et gestion des enjeux et risques inhérents:

- Au projet : développement, construction, financement, exploitation, intermittence
- Au contrat: risque de contrepartie, pénalités & indemnités, liquidité



Approche partenariale de long terme, car le PPA n'est que le début d'un nouveau cycle industriel

- Dialogue et pragmatisme
- Partage des risques équilibré, rémunération juste
- Éviter de se comparer sans cesse au marché

Ordre du jour

Introduction (N SMADJA/ERG): Un contexte favorable au développement des CPPA EnR

1/ Etat des lieux (AGREGIO)

2/ Retour d'expérience d'un acheteur (AUCHAN Retail France)

3/ Retour d'expérience d'un producteur (BORALEX)

4/ Retour d'expérience d'un agrégateur (AGREGIO)

5/ Perspectives

Questions-Réponses/conclusion

AFJE

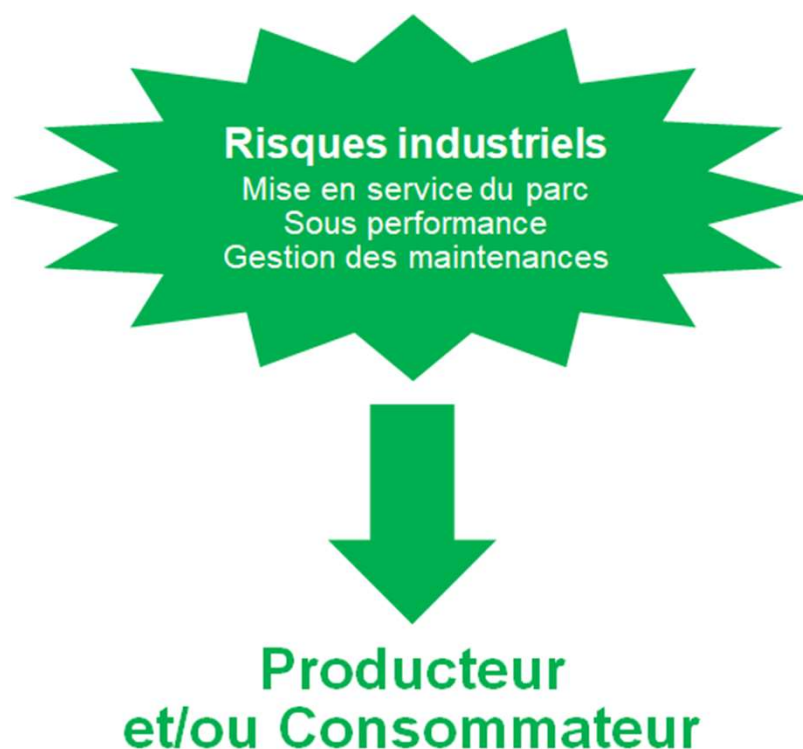
ÉNERGIES

4/ Retour d'expérience d'un agrégateur



1. Quel rôle de l'agrégateur dans un CPPA ?
2. Positionnement de l'agrégateur dans le montage global du CPPA
3. Exemple de structure contractuelle adaptable

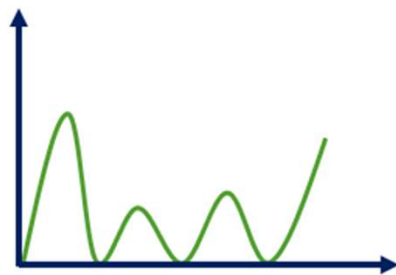
4.1 Principes généraux de la répartition des risques dans un CPPA



4.1 Prestation d'un agrégateur : la couverture des aléas météo

Livrer une production renouvelable pendant toute la durée du contrat, quels que soient les aléas météo

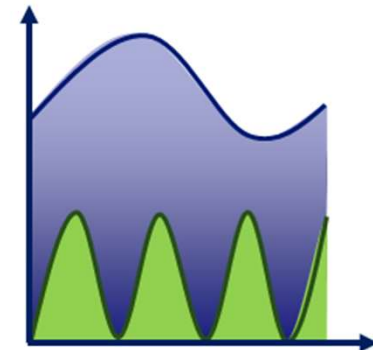
La prestation d'agrégation comprend en générale la couverture complète des écarts entre la production réelle du parc renouvelable et la courbe de production initialement prévue



Production variable
directement issue du
parc renouvelable



Livraison de la courbe de
production initialement prévue
grâce à un réajustement
marché fait par l'agrégateur

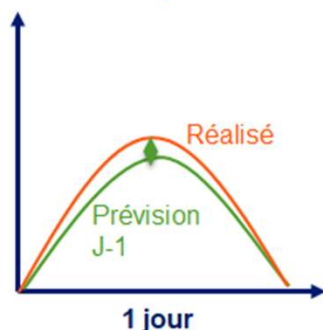


Intégration dans le contrat
de fourniture du client

Les deux niveaux d'aléas météo

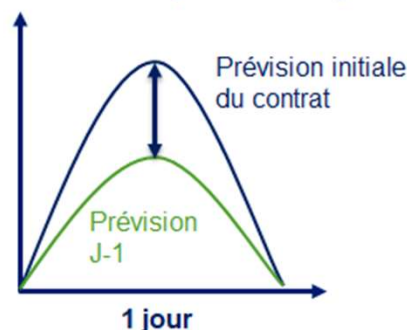
Il existe deux niveaux de couverture possibles pour limiter l'exposition du consommateur aux aléas météo

1^{er} niveau
Couverture des pénalités d'écarts



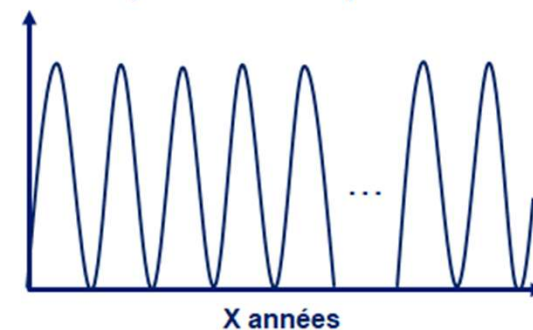
Chaque jour pour le lendemain : l'énergie qui est prévue d'être injectée sur le réseau doit être nominée au spot (la veille) à RTE
Les écarts entre les nominations et le réalisé font l'objet de pénalités

2^{eme} niveau
Couverture de l'exposition au spot



L'énergie nominée au spot est chaque jour différente et dépend des prévisions météo. Pour supprimer ces aléas par rapport à la vision initiale du contrat l'agrégateur réajuste les volumes sur le marché spot

Prévision initiale de la production du parc



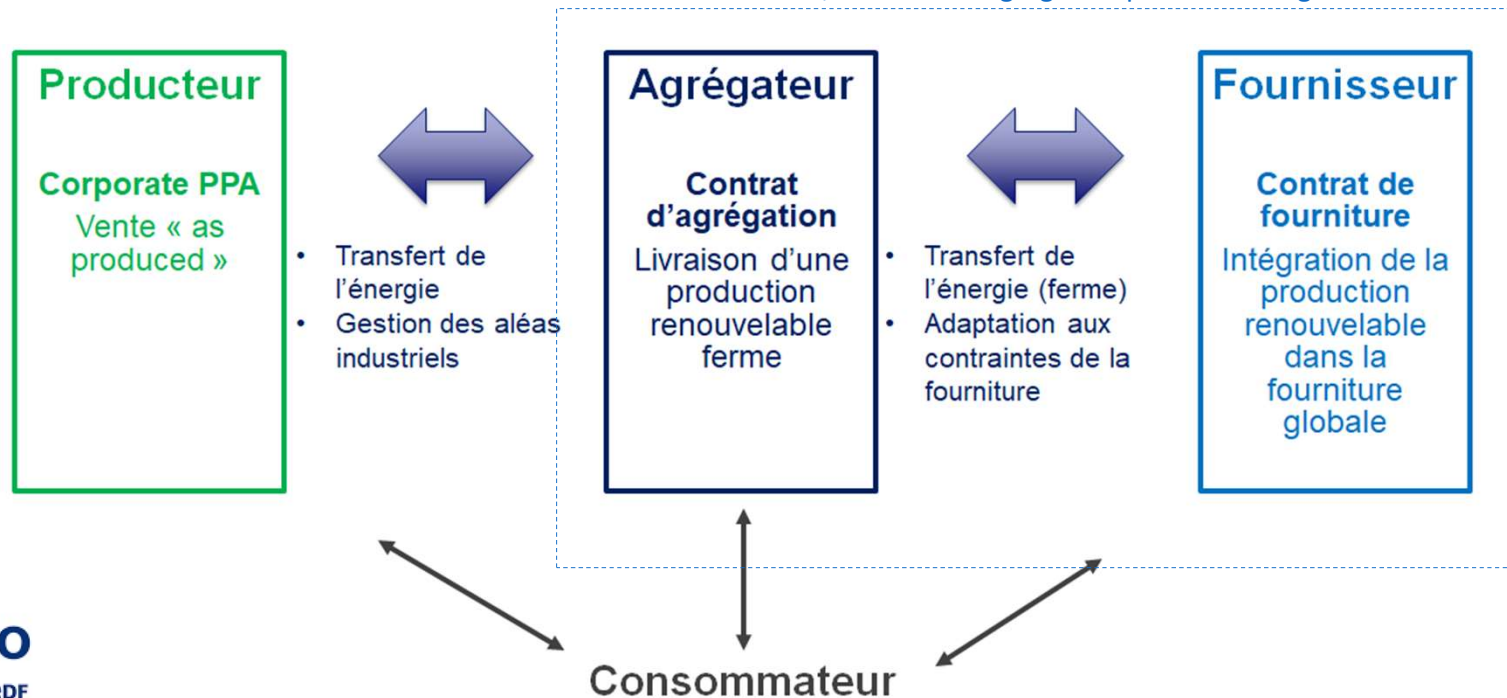
Seule la couverture de ces deux niveaux de risque permet au consommateur de ne plus être exposé aux aléas météo

4.2 Positionnement de l'agrégateur dans le montage global du CPPA

La problématique de l'agrégation arrive dans un 2eme temps pour le consommateur, qui doit d'abord sécuriser son approvisionnement renouvelable avec le producteur.

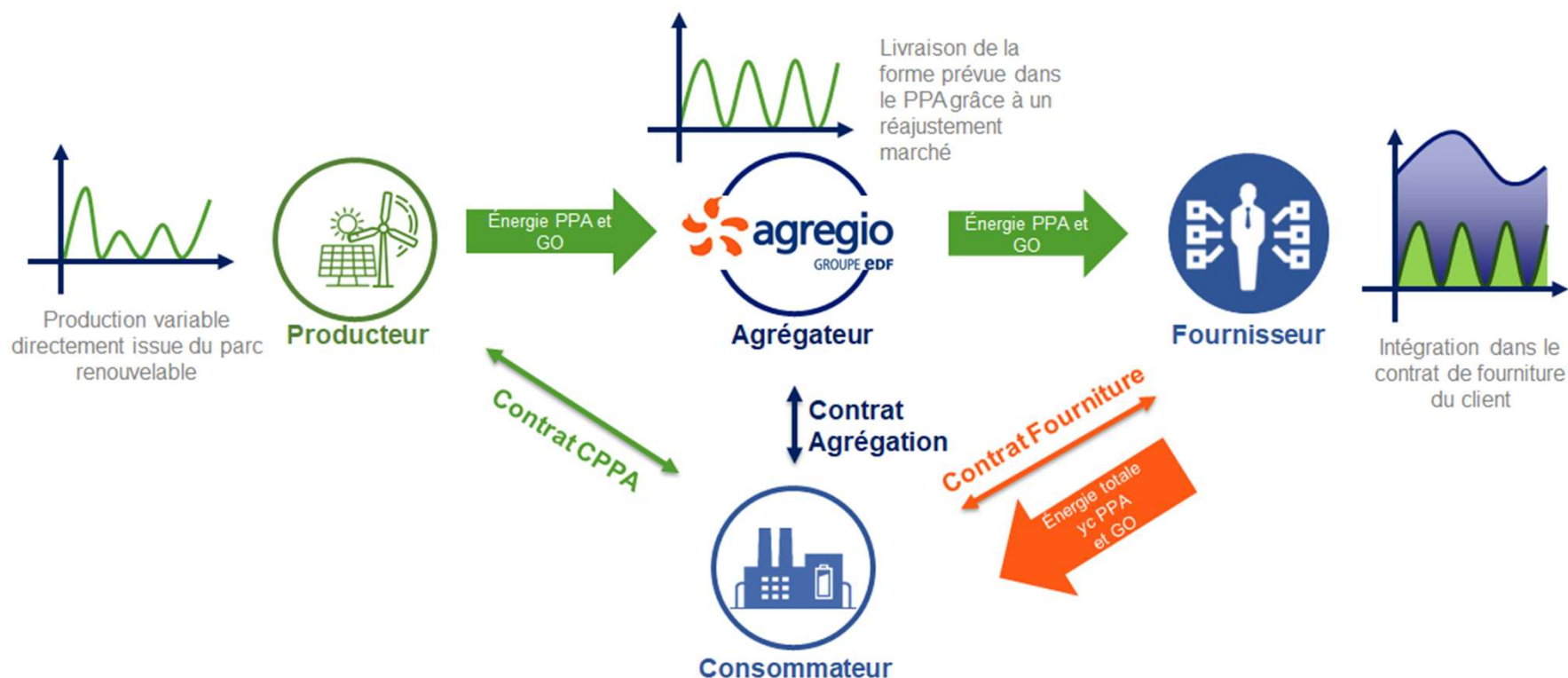
Néanmoins, **c'est un rouage central pour maîtriser les risques liés à l'intégration de cette énergie dans sa fourniture** (CPPA physique), ou à sa revente sur le marché (CPPA financiers).

Dans certaines offres, le service d'agrégation peut être intégré à l'offre de fourniture



4.3 Exemple de montage contractuel

Dans ce schéma, le consommateur achète l'énergie "as produced" au producteur et la fait livrer à l'agréateur en amont de son fournisseur permettant ainsi une plus grande flexibilité sur la manière dont il souhaite valoriser l'énergie de son CPPA



Ordre du jour

Introduction (N SMADJA/ERG): Un contexte favorable au développement des CPPA EnR

1/ Etat des lieux (AGREGIO)

2/ Retour d'expérience d'un acheteur (AUCHAN Retail France)

3/ Retour d'expérience d'un producteur (BORALEX)

4/ Retour d'expérience d'un agrégateur (AGREGIO)

5/ Perspectives

Questions-Réponses/conclusion

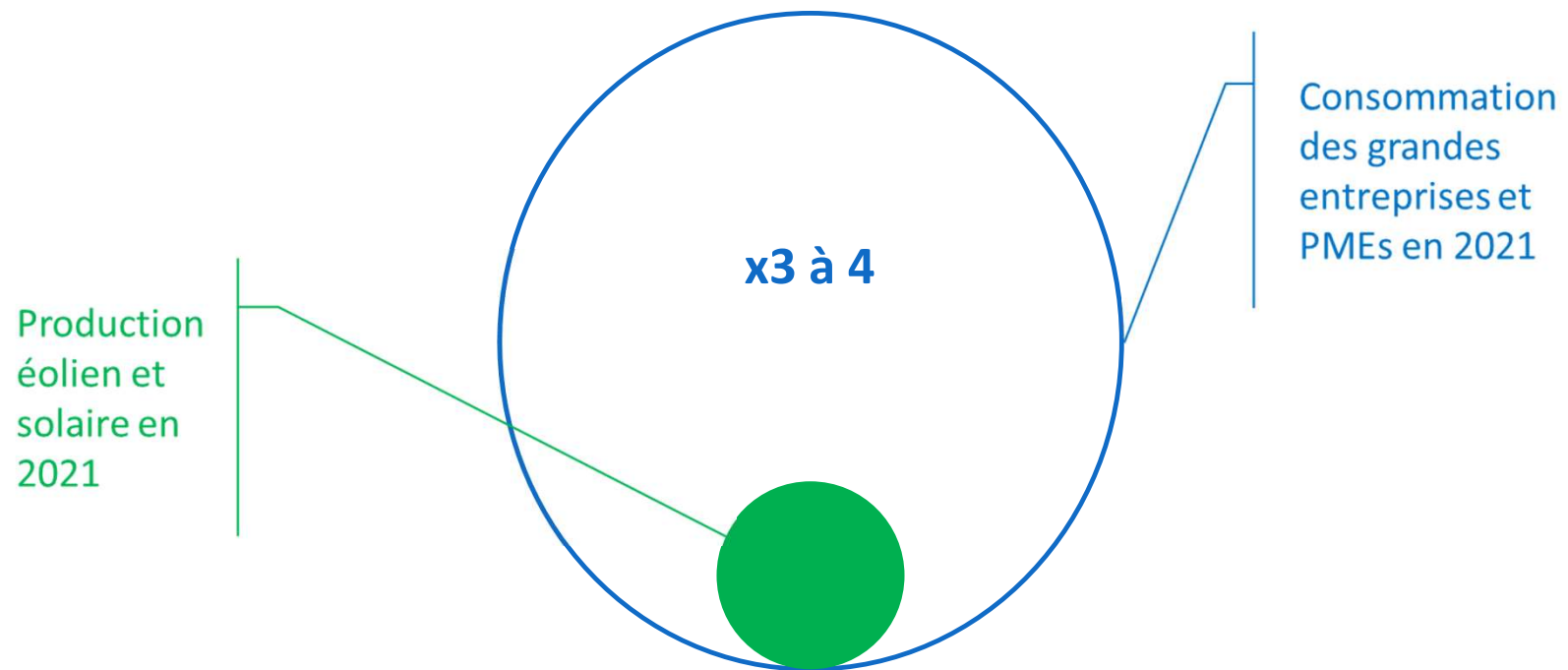
AFJE

ÉNERGIES

5/ Perspectives

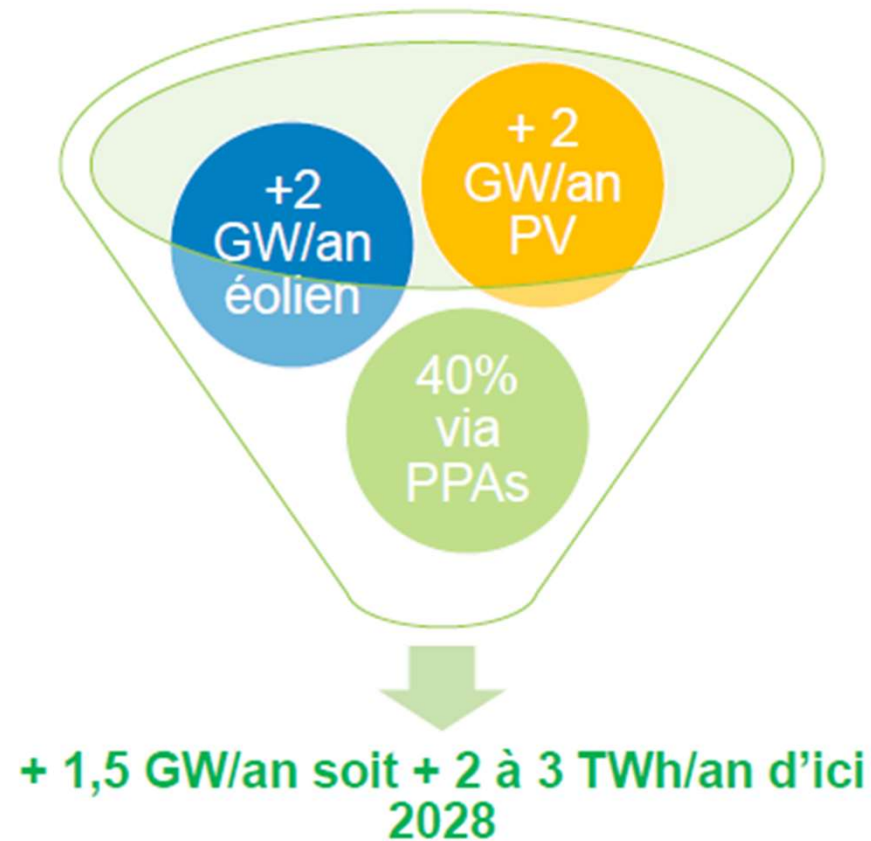
1. Demande
2. Offre
3. Hybridation des produits
4. Projet de loi accélération des EnR

5.1 Perspectives : Demande



Source: Bilan électrique 2021, RTE et analyses Boralex

5.2 Perspectives : Offre



Sources: PPE 2019-28 et analyses Boralex

5.3 Perspectives : Hybridation des produits

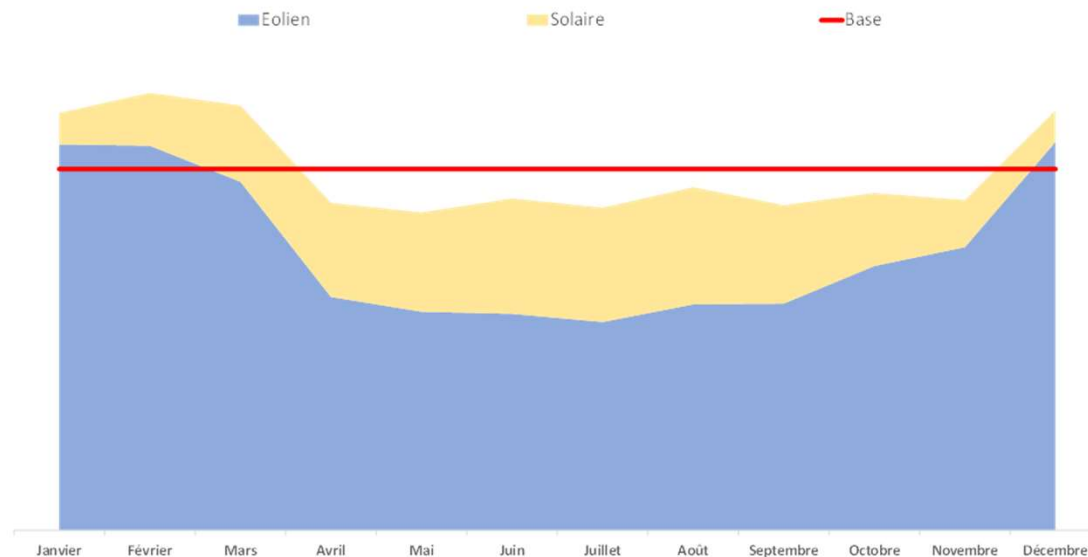
Maturités de contrats et actifs

PPA éolien à financer

PPA éolien
existant

Technologies

Profil de production portefeuille



Source: Boralex

5.4 Projet de loi accélération des EnR

- Projet de loi qui arrive en discussion devant le Parlement, susceptible de modifications
- 3 apports prévus par l'article 17 :
 - Un **cadre juridique défini pour la vente directe** sur le marché (autorisation pour le producteur, comme pour les fournisseurs)
 - **Offres mixtes** (mécanisme de soutien + PPA)
 - **Des conditions élargies pour la délivrance de l'agrément aux sociétés de capitaux** pour la conclusion de contrats d'approvisionnement long terme

Questions en suspens (qui pourraient justifier des amendements) : **compatibilité avec les règles de commande publique (durée, montage contractuel applicable...)** ; **monopole d'Enedis et PPA on site**

Questions/réponses



Questions principales posées

- Un CCPPA pour plusieurs sites de production et de consommation ? faut t'il une logique géographique même off-site ?
- Quid en cas de production inférieure aux volumes attendus ou prévus ?
- Quels freins actuels à leur développement en France?
- etc

